

## **La ministre Borne accélère l'acte 2 de l'École inclusive : les personnels avec la FNEC FP-FO n'acceptent pas !**

Force Ouvrière était conviée au comité de suivi de l'École inclusive, qui ne s'était pas réuni depuis un an. Pendant deux heures, sous la houlette d'E. Borne et de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, les intervenants se sont livrés à un satisfecit des politiques menées jusqu'à présent et ont détaillé les mesures à venir pour mettre en œuvre l'acte 2 de l'École inclusive, résumé ainsi par E. Macron lors de la conférence nationale sur le handicap d'avril 2023 : « *Il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part...* » Voici quelques extraits des propos tenus :

- *Pour les Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), nous n'allons pas trouver de nouvelles « places » - c'est une terminologie discriminante que nous récusons. Nous voulons une offre plus inclusive du médico-social, plus centrée sur l'étayage à destination de l'ensemble de l'Éducation nationale.*  
[Commentaire de la FNEC FP-FO : alors que, selon leur propre aveu, 24 000 élèves au moins ont une notification d'orientation en ESMS et ne s'y trouvent pas faute de place justement !]
- *Nous allons mettre toutes les compétences des personnels des ESMS au service des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). 100 PAS ont déjà été déployés dans les départements. On en veut au moins 300 pour la rentrée 2025 et on travaille à ce qu'il y en ait encore plus, pour une généralisation totale en 2027.*  
[Commentaire de la FNEC FP-FO : les PIAL étaient déjà un outil de mutualisation à outrance des AESH. Les PAS font encore pire, en contournant les notifications de la MDPH, niant ainsi le handicap de l'élève, et en donnant la main à l'Éducation nationale pour décider, en fonction de ses moyens contraints, de la prise en charge ou non d'un élève. Et bien sûr, pas un mot concernant les AESH, la faiblesse de leur salaire et le refus de leur octroyer un Statut...]
- *Grâce au décret passé en juillet 2025, nous pouvons enfin externaliser tous les ESMS (IME, IEM, ITEP...) dans le cadre de dispositifs intégrés aux écoles ou établissements. Cette externalisation ne doit pas aboutir à une nouvelle « enclave ». Il faut une véritable inclusion dans les classes avec l'appui et les conseils fournis aux équipes par les personnels ressources des ESMS.*
- *Nous voulons un temps de scolarité plus important pour les élèves ayant des troubles du neuro-développement (TND). Pour cela, nous allons développer les Dispositifs d'Auto-régulation (DAR) qui ne sont pas des dispositifs spécialisés puisqu'ils permettent la scolarisation quasi-totale en milieu ordinaire. Nous allons mettre en place 200 DAR. Nous ne sommes plus dans une logique du nombre de places, mais dans une offre qualitative avec de la formation des enseignants, de la supervision et de l'évaluation...*

## **Mais les personnels, avec la FNEC FP-FO, n'acceptent pas !**

Les personnels connaissent les conséquences de ces politiques qui n'ont d'autre objectif que de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles. A. Portier, ministre délégué du gouvernement Barnier chargé de la réussite scolaire, a lui-même concédé en audience avec FO en novembre 2024 : « *Le nombre de places dans les ESMS a été limité artificiellement au nom de la promesse, ou plutôt du dogme, selon lequel tous les élèves pouvaient aller en école ordinaire. Une place en ESMS coûte 40 000 € par an tandis qu'une place en classe ordinaire ne coûte que 9 000 € par an...* »

Ainsi, les personnels ne sont pas dupes et se mobilisent, comme par exemple au Havre (76) où une fusion d'un IME avec le groupe scolaire Paul Bert est programmée pour la rentrée 2025. 75 élèves de l'IME seraient inclus dans ce groupe scolaire ! Comment penser que la prise en charge et le suivi des élèves à besoin particulier de l'IME pourront continuer à être assurés correctement ? Comment penser que l'ensemble des moyens de fonctionnement actuellement dévolus à l'IME, avec ses personnels spécialisés, son plateau technique, perdureront à terme avec la fusion ? Comment penser que cela n'aura aucune conséquence pour les conditions d'apprentissage des 470 élèves et les conditions de travail des personnels du groupe scolaire Paul Bert ? Lundi 24 février, les enseignants du groupe scolaire Paul Bert étaient massivement en grève, avec une opération « école morte » très majoritairement suivie par les parents d'élève. La mobilisation est reconduite mardi pour obtenir l'abandon du projet de fusion. Les personnels ont été reçus par les inspectrices de l'Éducation nationale. Une nouvelle audience conjointe avec la mairie du Havre et l'Inspection académique a été demandée.

La FNEC FP-FO refuse le dogme de l'inclusion systématique et forcée. Elle défend résolument le droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Elle défend l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir pour décider des initiatives concrètes et immédiates à prendre en défense des revendications.

*Montreuil, le 25 février 2025*